

CONSEIL D'ÉDUCATION

Politique 1.14

Lien avec la communauté

Les propriétaires du District scolaire francophone Sud sont définis comme les communautés acadiennes et francophones qui y résident. Le Conseil sera redevable à ces communautés dans leur ensemble. Les membres du Conseil agiront au nom de ces communautés dans leur ensemble, plutôt que de plaider pour une région géographique spécifique ou des groupes d'intérêt.

- 1.14.1 Lorsqu'ils prendront des décisions de gouvernance, les membres du Conseil feront la distinction entre leurs intérêts personnels en tant que clients des services qu'offre le district et leur obligation de représenter les communautés dans leur ensemble. En sa qualité d'agent pour les communautés, le Conseil se doit d'identifier ce que les communautés veulent et ce dont elles ont besoin.
- 1.14.2 Le Conseil cueillera des données qui reflètent notamment la diversité des communautés. Il rencontrera les communautés et interagira avec elles de sorte à bien saisir la diversité de leurs valeurs et perspectives.
- 1.14.3 Le Conseil établira et maintiendra un plan de lien avec les communautés de quatre ans de sorte à assurer un dialogue avec les communautés, particulièrement en ce qui a trait aux Finalités. Ce plan identifiera les individus ou groupes de la communauté à rencontrer, les méthodes qui seront utilisées ainsi que les questions qui seront demandées. Les renseignements recueillis serviront à enrichir les délibérations du Conseil autour du contenu des politiques.
 - a) Tous les membres du Conseil sont redevables au Conseil quant à leur participation au lien avec la communauté tel qu'il est défini dans le plan.
- 1.14.4 Le Conseil considérera le lien avec la communauté réussi si, d'une façon progressive :
 - a) Il a accès à différents points de vue des communautés lorsqu'il élabore ou révisé sa politique sur les Finalités;
 - b) Les communautés sont au courant de l'intérêt du Conseil envers leurs perspectives;
 - c) Les communautés, si demandées, reconnaissent qu'elles ont eu l'opportunité de faire connaître leurs points de vue au Conseil;
 - d) Les communautés ont été mises au courant de comment le Conseil a fait usage des renseignements obtenus.